



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/06/12

Reçu en Préfecture le : 28/06/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 juin 2012
D - 2012/354

Aujourd'hui 25 juin 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Mr Hugues Martin de 18h30 à 18h42). Interruption de séance de 16h16 à 16h30

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
M.DUCASSOU (présent jusqu'à 17h55); Mme PARCELIER (présente jusqu'à 18h00); Mme WALRYCK (présente jusqu'à 18h37); M.BERTHOU (présent à partir de 17h30); Mme SAILOUD (présente jusqu'à 18h00); M. Y DAVID (présent jusqu'à 17h45); Mme SIARRI (présente jusqu'à 18h37); Mme BROMBERG (présente jusqu'à 18h15)

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Jean-Charles PALAU

Service des traiteurs. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Cabinet du Maire, afin de retenir les traiteurs qui seront sollicités pour la préparation de cocktails, buffet ou repas organisés par les services municipaux lors de manifestations diverses.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n°1 : Cocktails

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 35 000 € HT.

Société MONBLANC

Lot n°2 : Produits de Boulangerie et Pâtisserie

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 35 000 € HT.

Société MONBLANC

Lot n°3 : Buffets chauds

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 28 000 € HT.

Société DULOU TRAITEUR

Lot n°4 : Buffets froids

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 41 000 € HT.

Société SAVEUR D'EVENTEMENTS

Lot n°5 : Cocktails gastronomiques

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 52 000 € HT.

Société MONBLANC

Lot n°6 : Plateaux repas

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 15 000 € HT.

Société SAVEUR D'EVENEMENTS

Lot n°7 : Repas cuisine fine

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 17 000 € HT.

Société LACOSTE

Lot n°8 : Repas cuisine Gastronomique

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 10 000 € HT.

Société DULOU TRAITEUR

Ces marchés à bons de commande sans minimum ni maximum seront conclus pour un an à compter de leur notification reconductible tacitement une fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 322, 020, article 6257.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 juin 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE